



*Autonomiser les syndicats de l'enseignement : la clé pour la
promotion de l'éducation de qualité*

Document d'orientation politique

La profession enseignante au 21^e siècle et l'utilisation des TIC

Adopté par la Conférence du CSEE - la Conférence régionale de l'Internationale de l'Éducation - réunie
à Belgrade du 6 au 8 décembre 2016.

A. Argumentation

Le présent document d'orientation politique a été élaboré sur la base des travaux menés par le groupe de travail du CSEE en vue de la mise en œuvre de la *Résolution : Façonner le profil de la profession enseignante au 21^e siècle*, adoptée à la Conférence spéciale du CSEE convoquée à Vienne les 26 et 27 novembre 2014.

B. Contexte

S'appuyant sur la [Résolution : Façonner la profession enseignante au 21^e siècle](#), sur le [Document politique de l'IE consacré à l'éducation](#) amendé dans le cadre de son 7^e Congrès mondial réuni à Ottawa en 2015, sur la [Résolution sur la profession enseignante](#) adoptée par la Conférence du CSEE réunie à Budapest en 2012, sur le [Document d'orientation politique du CSEE dédié à la formation des enseignants en Europe](#) ainsi que sur les autres documents d'orientation politique préparés par le CSEE, le présent document constitue une contribution à la campagne [Uni\(e\)s pour l'éducation de qualité](#) et en particulier à l'initiative [Réponse mondiale à la privatisation et à la commercialisation de/au sein de l'éducation](#), dans la mesure où il souligne la priorité que représente le droit universel d'accéder gratuitement à des enseignants de qualité, à des outils et des ressources pédagogiques modernes, ainsi qu'à des environnements collaboratifs, sûrs et sains, propices à l'enseignement et à l'apprentissage.

L'Union européenne appelle l'Europe à devenir une économie intelligente, durable et inclusive. Bien que les initiatives de la Commission européenne soient principalement motivées par des objectifs économiques et axées sur le marché du travail, celle-ci met toutefois clairement en évidence dans sa [Stratégie numérique](#) et son [Cadre stratégique Education & Formation 2020](#) la nécessité pour les Etats membres d'adopter des approches innovantes en matière d'apprentissage et d'enseignement, afin de renforcer les compétences numériques et préparer la population active aux emplois numériques du futur. Ceci reflète les engagements pris au niveau international. Les études et autres rapports de recherches publiés par l'[OCDE](#) et l'[UNESCO](#) pointent tous dans la même direction : le besoin inhérent d'apporter aux établissements scolaires les ressources nécessaires pour leur permettre de mettre en œuvre les TIC dans



Autonomiser les syndicats de l'enseignement : la clé pour la promotion de l'éducation de qualité

l'enseignement et relever le niveau de compétence des enseignants dans le cadre de leur utilisation pédagogique à tous les niveaux de l'éducation, dans l'optique de façonner le monde futur.

C. Objectif

Ayant pour principal objectif l'instauration d'une éducation de haute qualité, ce document d'orientation politique souhaite offrir aux syndicats de l'enseignement européens et à leurs affiliés - enseignants et autres employés du secteur de l'éducation - une vision et une analyse précises de la profession enseignante au 21^e siècle et de l'utilisation des TIC. Ce document politique reflète les travaux réalisés par le CSEE et ses organisations membres concernant les défis et opportunités du 21^e siècle pour la profession enseignante et l'utilisation des TIC, qui formeront la base de nouvelles actions menées aux niveaux européen, national, régional et local. L'objectif consiste à aider les organisations membres et leurs affiliés à définir des stratégies et des actions concrètes permettant de mieux sensibiliser les parties prenantes au rôle important que joue la profession enseignante au 21^e siècle en ce qui concerne l'utilisation des TIC à des fins pédagogiques, notamment pour la promotion des compétences et aptitudes innovantes et créatives et l'amélioration des résultats scolaires dans ce domaine. En substance, ce document d'orientation politique se donne pour mission d'aider les syndicats de l'enseignement à définir une approche syndicale pratique et concrète pour façonner la profession enseignante au 21^e siècle, plus spécifiquement axée sur l'utilisation des technologies de l'information et de la communication au sein de l'éducation.

Ce document constitue un outil de soutien et d'orientation pratique devant être évalué et adapté en fonction de la situation nationale de la profession enseignante et de l'utilisation des technologies de l'information et de la communication au sein de l'éducation. Les principes, approches et processus proposés dans ce document se veulent utiles et pertinents par rapport aux technologies de l'information et de la communication existantes, mais aussi vis-à-vis du déploiement des technologies futures.

D. Champ d'application

Ce document d'orientation politique s'adresse à l'ensemble des acteurs pertinents du secteur de l'éducation. Il concerne notamment les partenaires sociaux de l'éducation - syndicats et employeurs du secteur de l'éducation - les autorités éducatives, les gouvernements et l'ensemble de la communauté éducative, notamment les centres de formation du personnel enseignant, les établissements scolaires, les chefs d'établissements, les enseignants et les employés de l'éducation, les élèves et les parents. Il s'adresse également à l'ensemble des acteurs pertinents de l'industrie des médias numériques, notamment les prestataires de services et les divers intervenants de ce secteur. Si l'on souhaite engager l'ensemble de ces acteurs dans le processus, il est indispensable de les impliquer dans la définition des stratégies destinées à relever les défis et à tirer parti des opportunités offertes par l'évolution des technologies numériques au sein de nos sociétés. L'objectif consiste à offrir au personnel de l'éducation



Autonomiser les syndicats de l'enseignement : la clé pour la promotion de l'éducation de qualité

les moyens de poursuivre le développement de leur profession et d'orienter l'évolution future de l'utilisation des technologies de l'information et de la communication au sein des systèmes éducatifs européens.

E. Politique

1. Introduction : la société de l'information et ses impacts sur l'éducation

Au cours de ces dernières années, le monde a connu un glissement entre une économie majoritairement basée sur la production et celle dominée aujourd'hui par les services. La création de savoirs est devenue un critère de valeur crucial, tant pour la production que pour les services. Les technologies de l'information et de la communication constituent le principal élément permettant de faire la distinction entre la mondialisation actuelle et les périodes d'intégration et d'interdépendance économiques précédentes. Par ailleurs, la transformation numérique génère des mutations majeures dans le monde de l'industrie et des services, notamment une transition entre l'emploi traditionnel et numérique.

Les TIC sont utilisés dans de nombreux domaines : communication, apprentissage, accès aux services gouvernementaux, achats, téléchargement de musique, jeux, etc. Elles facilitent également les échanges sur les réseaux virtuels sociaux et/ou politiques. A ce titre, les TIC jouent un rôle toujours plus important dans la socialisation des enfants et des jeunes. Internet leur permet de trouver des réponses à leurs questions, de partager et de créer des contenus et des produits culturels, d'entretenir des relations amicales, d'enrichir leur identité, de s'exprimer et de rechercher divers moyens de percevoir et construire leur monde.

Les technologies de l'information et de la communication tendent à dissoudre certaines barrières traditionnelles : celles qui séparent la sphère publique et la sphère individuelle, la vie privée et la vie professionnelle, la réalité mondiale et la réalité locale. Bien que les TIC offrent des opportunités et des potentiels sur le plan politique et culturel, malgré leurs limitations, elles ouvrent également les portes à de réels dangers tels que la cyber-criminalité, les contenus dangereux ou préjudiciables, la commercialisation accrue, la promotion du consumérisme et des « valeurs » du marché, le contrôle technologique et l'usurpation des données personnelles.

La société et les gouvernements doivent prendre conscience des potentiels et des risques inhérents au monde numérique, notamment en prônant une formation complète aux médias numériques, la pleine participation des citoyens et la compréhension interculturelle. Nombreux sont les pays européens ayant défini des stratégies nationales pour encourager l'utilisation des TIC dans divers domaines, notamment une stratégie spécifique pour l'éducation, mais leur mise en œuvre reste très limitée.



Autonomiser les syndicats de l'enseignement : la clé pour la promotion de l'éducation de qualité

Incidence sur l'éducation

Les mutations au sein des sociétés européennes et des économies sont rapides et inévitables. Soumis à de fortes pressions, les systèmes de formation et d'éducation sont contraints de s'adapter à ces nouveaux paradigmes, tout comme les enseignants, eux aussi obligés d'envisager de nouvelles approches pédagogiques. Aujourd'hui, les individus grandissent, vivent et travaillent au sein d'une société toujours plus informatisée. Il est, par conséquent, crucial pour les enseignants et les formateurs de jouer un rôle de premier plan dans la gestion de l'utilisation des TIC au sein de l'éducation, depuis le plus jeune âge jusqu'à l'enseignement et la formation professionnels, en passant par l'enseignement supérieur et la formation des adultes.

L'éducation numérique est principalement perçue dans une perspective économique, épinglant par exemple la pénurie de professionnels des TIC en Europe et la demande croissante en matière de compétences numériques sur le marché du travail. Toutefois, l'objectif premier de l'éducation ne consiste pas à répondre aux besoins spécifiques du marché du travail, mais bien d'offrir une éducation pour la vie. La question que se posent les enseignants est la suivante : *qu'en est-il des élèves* et quelles seront les modalités d'apprentissage numériques - et autres - qui leur seront offertes pour bien les préparer à leur vie d'adulte et à l'apprentissage tout au long de la vie ? En d'autres termes, il s'agit pour les enseignants de pouvoir choisir et varier en toute autonomie leurs méthodes d'enseignement.

L'utilisation et l'intégration efficaces des TIC, en vue de contribuer à l'éducation de qualité, dépendent largement de la présence d'enseignants motivés et hautement qualifiés. Les TIC peuvent s'avérer un outil utile pour améliorer l'enseignement et l'apprentissage, élargir l'accès à l'éducation, la rendre plus inclusive et renforcer la qualité de l'enseignement. Mais cela ne se fera pas tout seul. Il ne s'agit, en définitive, que d'un outil parmi d'autres.

Les syndicats de l'enseignement européens se donnent pour mission d'aider leurs affiliés à tirer parti des opportunités offertes par les TIC, en limitant les risques. Ils les encouragent à promouvoir une utilisation pertinente, professionnelle et critique des TIC. Les enseignants, en tant qu'ambassadeurs des valeurs de l'éducation et promoteurs du bien public que celle-ci représente, s'efforcent de façonner l'avenir des TIC dans le cadre pédagogique afin de contribuer à l'éducation de qualité pour tous. Pour la profession enseignante, les TIC constituent aujourd'hui un tremplin pour la poursuite d'études supérieures, l'emploi, la citoyenneté active et la cohésion sociale.

S'agissant de la formation numérique, les organisations membres du CSEE revendiquent de bonnes conditions de travail et d'apprentissage, des infrastructures adéquates, un financement suffisant pour le déploiement des TIC dans les établissements scolaires et, enfin, le bien-être et la sécurité des élèves et des employés de l'éducation. Les TIC ne peuvent être considérées comme un outil pédagogique censé



Autonomiser les syndicats de l'enseignement : la clé pour la promotion de l'éducation de qualité

générer du profit ou remplacer l'éducation publique. L'éducation n'est pas une entreprise commerciale, elle est un droit humain. A ce titre, elle doit être exclue des accords de commerce.

Le CSEE se charge de promouvoir les TIC dans l'éducation, considérant qu'il s'agit d'une thématique importante pour le dialogue social, les conventions collectives avec les employeurs et les négociations avec les responsables politiques en charge de l'éducation et d'autres acteurs actifs dans le domaine des TIC et de l'éducation. Raison pour laquelle, il est essentiel que les syndicats de l'enseignement puissent affirmer, conserver et renforcer leur capacité à agir et être reconnus en tant qu'associations professionnelles dans ce domaine.

2. Enseignement de qualité, compétences et aptitudes

a. Rôle des enseignants

Toute politique ayant pour ambition d'améliorer la qualité de l'éducation et les résultats d'apprentissage accorde une place centrale aux enseignants. Le rôle de ces derniers évolue au rythme des nouvelles perspectives offertes par les TIC dans le cadre de la diffusion des informations et la production de savoirs dans le domaine de l'éducation.

Afin de pouvoir sauvegarder leur autonomie professionnelle, il est essentiel que les enseignants puissent affirmer leur rôle en tant qu'experts de l'utilisation pédagogique des TIC. Les enseignants devraient prendre le temps de réfléchir aux évolutions dans le domaine pédagogique, évaluer de nouveaux outils d'enseignement en collaboration avec leurs collègues et élèves, et développer leurs connaissances des TIC au travers de la pratique sur le terrain. Si les enseignants ne prennent pas les devants dans ce domaine, d'autres se chargeront de déterminer l'avenir des TIC dans l'éducation - pour aboutir très probablement à des approches économiques superficielles et peu durables.

Les TIC sont l'un des outils pédagogiques faisant partie de l'arsenal technique dont dispose tout enseignant compétent. C'est pourquoi il est crucial de réaffirmer le principe d'**autonomie professionnelle des enseignants** dans l'ensemble des établissements scolaires. Chaque enseignant devrait pouvoir, en toute autonomie, déterminer et varier ses méthodes d'enseignement, sélectionner ses outils d'enseignement et choisir ses approches pédagogiques et évaluatives. Les enseignants devraient être impliqués efficacement dans le développement et l'évaluation des nouveaux programmes scolaires, cours, validations et autres ressources éducatives. Leur liberté académique devrait pouvoir s'exercer non seulement dans le cadre de la sélection et de la conception des ressources d'apprentissage correspondant aux besoins de leurs élèves, mais également lors du choix de leurs approches pédagogiques adaptées à chacun d'entre eux. Les méthodes d'évaluation des résultats des élèves ne devraient pas leur être imposées par la direction de leur établissement scolaire.



Autonomiser les syndicats de l'enseignement : la clé pour la promotion de l'éducation de qualité

A de nombreux égards, le monde numérique rend les enseignants plus indispensables encore dans le cadre des processus d'apprentissage, les élèves nécessitant d'acquérir les compétences qui leur permettront de brasser et d'évaluer des quantités considérables d'informations. Aujourd'hui, il importe plus que jamais de bien comprendre ce contexte, de savoir ce que signifie réellement l'esprit critique et de suivre une formation pertinente dans ce domaine. A ce titre, **les enseignants devraient être des modèles de référence aux yeux de leurs élèves** et véhiculer une approche ouverte, mais néanmoins critique, vis-à-vis de notre monde informatisé, en vue de garantir une utilisation pédagogique efficace des TIC dans le cadre de l'enseignement.

L'accent doit être mis sur le rôle de conseiller et de facilitateur que jouent les enseignants en ce qui concerne l'utilisation des **TIC - une valeur ajoutée pour l'enseignement et l'apprentissage**. Au sein d'un monde numérique en rapide évolution, les enseignants peuvent parfois se trouver en situation où ils possèdent moins de connaissances que leurs élèves par rapport à certains outils ou logiciels. Cette situation risque effectivement de s'avérer problématique, mais elle peut aussi créer de nouvelles conditions d'apprentissage offrant aux enseignants et aux élèves la possibilité de découvrir et de comprendre ensemble les technologies. Dans un tel contexte, les enseignants doivent également tenir compte des changements pédagogiques qu'implique l'utilisation des TIC, notamment les opportunités d'introduire des méthodes d'enseignement et d'apprentissage innovantes ou d'opérer une transition vers des concepts éducatifs davantage orientés sur l'élève.

L'appropriation et la mise en œuvre d'une approche intelligente des TIC favorisent la collégialité et la collaboration professionnelle entre enseignants dans le cadre de la définition de leur nouveau rôle et de nouvelles méthodes d'enseignement. De telles initiatives devraient être pleinement soutenues et financées par les autorités éducatives.

b. Compétences numériques des enseignants et aptitudes au 21^e siècle

Selon le point de vue des enseignants, les objectifs de l'éducation et l'encadrement pédagogique demeurent deux questions cruciales pour leur travail. A cet égard, les TIC offrent aux enseignants un outil leur permettant de stimuler et soutenir l'apprentissage ciblé des élèves. Afin de pouvoir intégrer l'utilisation des technologies aux programmes scolaires, les enseignants se doivent d'acquérir un grand nombre de compétences et aptitudes.

En règle générale, les enseignants doivent pouvoir démontrer leur capacité à prendre des initiatives, résoudre des problèmes, sensibiliser à la sécurité et à réfléchir par eux-mêmes. Ceci va de pair avec la maîtrise des référents du **programme scolaire** en lien avec les matières enseignées et demeure indissociable d'une bonne connaissance des stratégies d'**évaluation** classiques. Par ailleurs, les enseignants devraient avoir la possibilité d'offrir à leurs élèves le loisir de combiner l'apprentissage



Autonomiser les syndicats de l'enseignement : la clé pour la promotion de l'éducation de qualité

informel et formel au sein des établissements scolaires, en fonction d'un programme scolaire qui leur permette de le faire.

Il importe que les enseignants acquièrent les compétences qui les amèneront à pouvoir utiliser les TIC dans l'enseignement et l'apprentissage, de manière à pouvoir déterminer les domaines où elles représentent une **valeur ajoutée** et combiner leurs connaissances et autres aptitudes en rapport avec les contenus éducatifs, pédagogiques et technologiques. Apprendre aux élèves à utiliser Internet et les réseaux sociaux en toute sécurité et à des fins pédagogiques implique de disposer d'enseignants formés et capables d'adapter l'utilisation des technologies à leur enseignement, tout en veillant à garantir un accès équitable à l'ensemble des élèves, par exemple en utilisant les TIC dans un cadre pédagogique pertinent et correspondant à l'âge des élèves.

Les technologies de l'information et de la communication peuvent aider les enseignants dans leur vie professionnelle quotidienne, à la fois sur le plan pédagogique et pratique. C'est la raison pour laquelle chacun d'entre eux devrait posséder une connaissance globale des logiciels et du matériel informatique, notamment les environnements d'apprentissage numérique, les systèmes de contrôle des élèves, les applications de gestion, l'utilisation des navigateurs pour parcourir la toile, et être capable de participer aux réseaux sociaux et de se familiariser avec des outils et des applications spécifiques à une matière.

Il est vraisemblable que les normes nationales en matière de technologies éducatives subiront des modifications radicales. Les syndicats de l'enseignement devraient être consultés lorsque les autorités éducatives nationales projettent de définir un ensemble de compétences et d'aptitudes que doivent acquérir les enseignants et les établissements scolaires pour relever les défis auxquels ils se heurtent au quotidien. Il conviendrait d'intégrer aux programmes scolaires des sujets tels que la confiscation, la manipulation, la présentation et la publication des médias, la conception de sites web, la saisie de données, la gestion des bases de données, la collecte d'informations, les environnements collaboratifs et le partage de fichiers.

A long terme, il est essentiel que chaque enseignant soit formé en vue d'acquérir ces compétences et aptitudes. A court terme, les établissements scolaires doivent offrir à chaque élève la possibilité d'acquérir les compétences numériques, tandis qu'au sein de chaque équipe d'enseignants, au moins l'un d'entre eux devrait posséder ces compétences.

c. Formation initiale et continue des enseignants

Si l'on souhaite que les enseignants acquièrent et développent les compétences et aptitudes nécessaires à l'exercice de leur profession au 21^e siècle, il est indispensable de leur **offrir une formation initiale complète de haute qualité et d'assurer leur développement professionnel continu tout au long de leur carrière.**



Autonomiser les syndicats de l'enseignement : la clé pour la promotion de l'éducation de qualité

Les programmes de formation portant sur l'utilisation pédagogique des TIC devraient : a) être inclusifs, b) avoir pour objectif d'élargir l'accès à l'éducation et d'améliorer la qualité de l'enseignement, c) préserver les conditions de travail du personnel enseignant, d) prévoir une composante axée sur le développement professionnel, e) s'aligner sur les programmes nationaux.

Les autorités publiques devraient assurer gratuitement la formation professionnelle initiale et continue de chaque enseignant, laquelle devrait être organisée dans le cadre des heures de travail.

La formation des enseignants devrait principalement les aider à déterminer la pédagogie qu'ils souhaitent utiliser et leur permettre de choisir les outils TIC destinés à appuyer leur enseignement, et non pas accorder la priorité aux outils en question. A cette fin, les enseignants doivent avoir une excellente connaissance des outils disponibles et de leur champ d'application optimal. La **formation initiale des enseignants - pédagogique et professionnelle** - devrait, par conséquent, englober la question de la compréhension du **rôle des TIC au sein de l'éducation, ainsi que celle des programmes scolaires et des évaluations**, tout en intégrant les TIC aux contenus et aux approches pédagogiques.

La formation des enseignants devrait tenir compte de l'importance croissante qu'occupent les médias dans le quotidien des élèves. Ce paramètre a modifié la socialisation des jeunes, de même que leur identité et leur culture. La formation des enseignants devrait, en outre, prévoir l'acquisition de connaissances en lien avec la dimension juridique, éthique, sociale et économique des TIC.

Il importe également d'offrir des opportunités de formation pratique centrée sur la dimension technique, collaborative, pédagogique, didactique et méthodologique, comme les techniques complémentaires pour l'enseignement - numérique ou non - dans les classes. La priorité en ce qui concerne la formation des enseignants consiste à leur offrir la possibilité d'acquérir les compétences et les connaissances leur permettant de créer et de gérer des projets complexes, de collaborer avec d'autres enseignants ou chercheurs et d'utiliser les réseaux pour accéder aux informations utiles à leur développement professionnel.

Les progrès réalisés à long terme par les enseignants dans le cadre du développement de leurs compétences numériques devraient être pris en compte parmi les nombreux facteurs intervenant dans les systèmes de promotion professionnelle des enseignants. Par ailleurs, le temps nécessaire aux enseignants pour avancer dans l'acquisition des compétences numériques doit être considéré comme une composante essentielle de leur charge de travail.

Les **centres de formation du personnel enseignant**, au travers de l'actualisation permanente des ressources numériques, jouent un rôle crucial dans leur formation initiale et leur développement professionnel continu. Dans un tel contexte, il est possible d'explorer en profondeur les nouveaux systèmes de développement professionnel continu, parmi lesquels les programmes de formation en ligne, l'accès à Internet et les ressources éducatives ouvertes.



Autonomiser les syndicats de l'enseignement : la clé pour la promotion de l'éducation de qualité

Il importe de promouvoir la poursuite de la coopération entre établissements scolaires et centres de recherche universitaire, au travers de projets éducatifs, afin de pouvoir intervenir dans les processus pédagogiques et promouvoir les résultats produits par la recherche, en particulier lorsqu'il s'agit de l'évaluation des compétences des enseignants dans le domaine numérique.

d. Evaluations

Les évaluations constituent un volet important lorsqu'il est question de TIC au sein de la profession enseignante. La question demeure également sensible en ce qui concerne la reconnaissance des certifications, qu'il s'agisse d'évaluer leur efficacité en regard des TIC ou de garantir la réelle maîtrise des compétences par leur titulaire.

La technologie modifie la façon dont les évaluations s'intègrent à l'enseignement et peut parfois être perçue comme un moteur ultime dans ce cadre, en particulier pour l'enseignement/apprentissage individualisé et la mise à niveau permanente des compétences. Il est dès lors important de **garantir que l'utilisation des TIC dans le cadre des évaluations serve des objectifs éducatifs** et s'inscrive dans le processus éducatif. Enseignants et éducateurs doivent être les principaux responsables chargés d'utiliser les TIC pour l'évaluation des élèves.

Les évaluations ont une incidence énorme sur l'éducation car, outre leur principale fonction évaluative, elles influencent la façon dont les élèves apprennent et acquièrent des connaissances. Elargir leur champ d'application depuis l'évaluation limitée au dernier stade d'acquisition des connaissances à celle des processus d'apprentissage, par exemple au travers d'une analyse des acquis, pourrait transformer les contenus ainsi que la façon dont ils sont enseignés et renforcer les processus collaboratifs entre enseignants et élèves. L'utilisation des TIC dans le cadre de l'enseignement et des évaluations devrait dès lors contribuer à limiter et réduire les charges administratives du personnel de l'éducation, afin de pouvoir consacrer davantage de temps à l'enseignement et à l'interaction entre enseignants et élèves.

La technologie influence la façon dont sont perçues les évaluations. Il est, par conséquent, important de savoir comment les technologies peuvent renforcer l'efficacité des évaluations, en tant qu'outils destinés à améliorer l'apprentissage de l'élève, comment elles peuvent améliorer l'ensemble des résultats scolaires mesurables et en quoi elles consisteront. Les TIC sont utilisées pour améliorer, d'une part les résultats d'apprentissage d'une matière et, d'autre part, les compétences transversales lorsque les élèves apprennent à travailler sur des projets, à se montrer innovants et critiques, et à coopérer. Les systèmes d'évaluation doivent donc être conçus de manière à tester toutes les compétences requises. L'utilisation des TIC dans le cadre des examens est la conséquence logique de ce qui précède et il est, dès lors, primordial que le contenu des examens couvre l'ensemble des compétences devant être acquises par les élèves et non pas uniquement les connaissances de base.



Autonomiser les syndicats de l'enseignement : la clé pour la promotion de l'éducation de qualité

Les enseignants et leurs syndicats devraient être impliqués dans la conception des systèmes d'évaluation destinés à identifier les points forts des effectifs et leurs besoins en termes de développement professionnel. De tels systèmes ne peuvent être conçus à des fins punitives.

Concernant la mesure de la qualité et l'évaluation des enseignants et du système éducatif, il importe de définir des **indicateurs précis pour le suivi et l'évaluation comparative, ainsi que pour la définition de limites**. Les enseignants ne devraient pas être soumis à des systèmes de rémunération basée sur la performance et déterminée en fonction des résultats obtenus par les élèves aux tests normalisés.

3. Outils et ressources pédagogiques de qualité

a. Allocation des ressources

Offrir des outils et des ressources de qualité demeure une condition préalable à la qualité de l'éducation et contribue à garantir l'**accès universel** au monde numérique. Ils aident les enseignants et les élèves à acquérir la maîtrise des compétences qui les amèneront à pouvoir utiliser efficacement les nouvelles technologies au sein de l'éducation.

Si l'on souhaite développer des outils pédagogiques de qualité, les centres de formation du personnel enseignant, les gouvernements, les syndicats de l'enseignement, les employeurs de l'éducation et les chefs d'établissement scolaire doivent favoriser la participation des employés de l'éducation à la création des contenus et matériels pour l'enseignement des TIC et leur utilisation au sein de l'éducation, par exemple en réservant des heures de travail à cet effet et en fournissant les ressources appropriées au personnel. Ils doivent faire en sorte que les logiciels éducatifs soient disponibles dans les langues utilisées dans le cadre de l'enseignement et adaptés aux besoins spécifiques des élèves.

Il est primordial de disposer d'**équipements** récents et de **logiciels** efficaces permettant aux enseignants et aux élèves d'accéder aux systèmes en ligne pour travailler et étudier. Les établissements scolaires et les centres de formation du personnel enseignant doivent offrir un environnement de travail réunissant toutes les conditions permettant de répondre aux véritables besoins des enseignants et des élèves en matière de TIC, et propices à l'utilisation des politiques d'accès ouvert et des logiciels libres ou autres partagiciels, dans la mesure du possible.

Assurer le maintien et les mises à jour régulières du matériel et des logiciels nécessite une surveillance et un suivi permanent. Par ailleurs, une autre préoccupation majeure concerne l'application des règles d'accès et d'utilisation, de même que la maîtrise des techniques de cryptage pour protéger les informations stockées ou transférées via les réseaux. Afin de pouvoir réaliser cette tâche, les établissements scolaires devraient pouvoir s'appuyer sur les enseignants ou le **personnel** (technique) spécialisés dans ce domaine. Si l'on souhaite améliorer les résultats des élèves, les établissements scolaires



Autonomiser les syndicats de l'enseignement : la clé pour la promotion de l'éducation de qualité

devraient également offrir aux enseignants un soutien pédagogique en matière de TIC, afin de les aider à développer leurs sujets en utilisant ces technologies.

Afin de permettre aux établissements scolaires d'offrir des outils et des ressources de qualité pour l'enseignement, ainsi qu'une éducation de qualité soucieuse de respecter la protection des données et les droits de propriété intellectuelle, **il est nécessaire de réaliser des investissements majeurs**, en vue de rendre à la fois accessibles et abordables les contenus techniques et la recherche scientifique.

Aujourd'hui, l'apprentissage en ligne est considéré comme un complément à l'apprentissage en classe (apprentissage mixte) devant s'inscrire dans le contexte des contenus éducatifs, didactiques et pédagogiques. Selon le point de vue des syndicats, l'apprentissage en ligne et ses outils doivent satisfaire à divers critères tels que la qualité, l'équité, l'accès et la protection de l'éducation publique vis-à-vis de la privatisation et commercialisation.

Par ailleurs, ils ne doivent pas être utilisés à mauvais escient et remplacer des pratiques pédagogiques qui ont fait leurs preuves. C'est le processus d'apprentissage qui garantit l'interaction entre enseignants et élèves, ainsi que l'encadrement de ces derniers. Les bons exemples d'apprentissage en ligne dans l'enseignement supérieur et la formation des adultes ne peuvent être appliqués d'emblée à l'enseignement primaire et secondaire, dans la mesure où les écoles remplissent également une importante fonction d'apprentissage social, au travers de laquelle les élèves apprennent à vivre, à travailler et à apprendre ensemble en tant qu'individus sociaux et actifs sur le plan démocratique.

Les **cours en ligne ouverts et massifs (MOOC)** et les **ressources éducatives libres (REL)** sont souvent associés à des attentes importantes en termes de réduction des coûts et de possibilités d'économies. Ce sont principalement les MOOC, mais aussi les REL, qui sont exposés au risque de dépendre d'un marché hautement monopolisé. Le contrôle du marché est l'une des raisons pour lesquelles les MOOC et les REL sont susceptibles d'être détournés de leur fonction première en vue de promouvoir l'exploitation commerciale du secteur de l'éducation, réduire le financement public ou accroître le contrôle administratif des enseignants et des chercheurs. Le personnel enseignant devrait toutefois avoir la liberté de choisir et utiliser le matériel pédagogique et d'encadrement qu'il juge approprié. Les ressources éducatives libres (REL) devraient être assorties d'une série de métadonnées standard (sujet, niveau, langue, etc.), de manière à ce que les enseignants puissent les rechercher, les indexer et les filtrer efficacement. Pour ces derniers, les REL doivent être faciles à trouver, à utiliser ou à adapter, être dignes de confiance et fiables sur le plan juridique, afin de pouvoir les intégrer à la fois à leur enseignement et à leur formation.

Il incombe aux politiques éducatives d'assurer le financement public adéquat, la qualité, la transparence (origine et subventions), l'orientation professionnelle et les pratiques inclusives en matière d'apprentissage en ligne. Les gouvernements et les autorités éducatives se doivent de garantir la disponibilité d'un matériel pédagogique financé par des fonds publics au travers de licences ouvertes, ainsi que la contribution des REL à la réduction des obstacles à l'éducation et des barrières sociales. A cet égard,



Autonomiser les syndicats de l'enseignement : la clé pour la promotion de l'éducation de qualité

les enseignants et les élèves devraient être encouragés à partager leurs propres ressources éducatives avec les autres utilisateurs dans le cadre de licences de libre diffusion.

Les enseignants, en leur qualité d'experts de l'enseignement et de l'apprentissage, et leurs syndicats, en leur qualité d'experts du développement professionnel et du dialogue social, devraient être impliqués dans les processus de mise en œuvre des programmes et outils d'apprentissage en ligne.

b. Sécurité et protection des données sur Internet

Le monde en ligne reste un territoire largement non réglementé, échappant aux législations, réglementations et autres normes sociétales. Les enfants s'aventurent souvent dans cet univers sans l'accompagnement d'un adulte et s'exposent à de nombreux risques. Afin de lutter contre les dangers les plus importants comme la cyber-criminalité associée à des délits de nature financière ou sexuelle, il est nécessaire de renforcer la législation, de multiplier les enquêtes publiques et de sensibiliser l'opinion aux divers aspects de la sécurité sur Internet - un terrain où l'éducation et les systèmes de formation jouent et continueront à jouer un rôle prépondérant.

Les autorités éducatives doivent apprendre aux enseignants et aux élèves à naviguer en toute sécurité sur Internet. Les parents doivent prendre conscience qu'ils ont la responsabilité de discuter avec leurs enfants de la sécurité sur Internet et d'assurer leur éducation dans ce cadre. L'évolution constante des technologies expose les enseignants et les élèves à de nouveaux risques et menaces, nécessitant de rester informé non seulement des principes de sécurité généraux, mais également de l'actualisation permanente des politiques et directives via les autorités éducatives. Pour certains risques en ligne, les solutions sont évidentes, pour d'autres, par contre, les réponses sont parfois nettement plus complexes. Raison pour laquelle il est nécessaire de conduire des recherches consacrées à sécurité sur Internet dans les institutions scolaires afin de pouvoir élaborer des **stratégies de sensibilisation** aussi efficaces que possible. L'accent devrait également être mis sur le contrôle de l'application des règles de sécurité.

Le **cyber-harcèlement** demeure l'une des principales préoccupations pour les enfants et les adultes utilisant Internet. La définition qu'en donne le CSEE est l'utilisation des TIC par un individu ou un groupe d'individus en vue de se livrer délibérément et de manière répétée à des agissements hostiles vis-à-vis d'autres personnes et de leur porter préjudice. Toutes les établissements scolaires doivent prévoir des évaluations systématiques du risque englobant le harcèlement, s'engager dans un travail de sensibilisation et définir des stratégies de prévention et de lutte contre le cyber-harcèlement.

La **formation aux médias** est une nouvelle approche de l'éducation au 21^e siècle, offrant un cadre permettant d'accéder et de participer aux médias et d'analyser, évaluer et créer de messages dans ce cadre. Dans un monde virtuel inondé d'informations erronées, fausses ou proches de la rumeur, les compétences numériques et l'éducation aux médias s'avèrent cruciales, en particulier dans un contexte éducatif. Sur le plan sociétal, un défi de taille découle également de la fragmentation croissante au sein



Autonomiser les syndicats de l'enseignement : la clé pour la promotion de l'éducation de qualité

des médias, amenant quelquefois les citoyens à développer des visions différentes en fonction de leurs sources d'information.

L'utilisation toujours plus fréquente des médias numériques et virtuels a été mise en corrélation avec le risque de perte d'attention et de concentration, d'addiction aux jeux en ligne ou à d'autres contenus ; raison pour laquelle les programmes consacrés à la sécurité sur Internet devraient davantage insister sur la **santé et le bien-être** des élèves et des employés de l'éducation.

La communauté éducative et la société au sens large doivent prendre conscience du potentiel mais aussi des risques inhérents aux systèmes numériques, lorsqu'il est question de surveillance technologique et de collecte d'informations personnelles. Enseignants et élèves doivent être informés des questions en lien avec la **protection des données, les droits de propriété intellectuelle**, les droits d'auteur, le téléchargement illégal et les modèles d'accès ouvert à l'information.

La mise en place de mesures strictes pour lutter contre le plagiat à tous les échelons de l'éducation, ainsi que les garanties de sécurité juridique offertes aux enseignants lors de l'utilisation des TIC dans le cadre scolaire, contribuent à renforcer la confiance des employés de l'éducation lors du recours à ce type de technologie à des fins pédagogiques. Les personnes traitant les documents scolaires ont l'obligation légale et éthique de respecter des procédures rigoureuses en matière de protection de la confidentialité des données originales et de leurs auteurs. Le partage d'informations pédagogiques à des fins d'exploitation commerciale devrait être interdit.

Garantir la sécurité des données devrait être une priorité dans le cadre du travail quotidien des enseignants et de leur formation. Une attention particulière devrait être accordée aux processus d'authentification, de validation et d'accès aux réseaux.

c. Privatisation et commercialisation de l'éducation

Selon l'OCDE, peu de preuves attestent d'une quelconque amélioration des résultats scolaires attribuable à l'utilisation pédagogique des TIC. En l'absence de mesures adéquates et de formation des enseignants, investir lourdement dans le matériel informatique des écoles et les technologies d'enseignement ne contribue en rien à améliorer la performance des élèves. Au sein des établissements scolaires, l'utilisation fréquente d'ordinateurs dans de telles conditions risque d'engendrer des résultats plus médiocres encore.

Les établissements scolaires publics peuvent tirer certains avantages de la coopération avec des entreprises, des sociétés ou des fondations privées pour intégrer les TIC à l'éducation, au travers des partenariats public-privé. Il est par ailleurs crucial que les syndicats de l'enseignement participent activement à la sensibilisation des autorités éducatives et des institutions scolaires, afin de leur faire comprendre que **les opportunités du marché privé ne sont pas forcément compatibles avec l'éducation publique de qualité** et que les médias risquent d'ouvrir la voie à la commercialisation. Les syndicats de



Autonomiser les syndicats de l'enseignement : la clé pour la promotion de l'éducation de qualité

l'enseignement devraient aider les autorités éducatives et les employés de l'éducation à mieux comprendre ces évolutions et à évaluer sous l'angle critique les avantages et les inconvénients des partenariats public-privé. Ils devraient également veiller à ce que les systèmes d'éducation ne deviennent la proie des intérêts des lobbyistes dans ce nouveau segment de marché extrêmement concurrentiel pour le secteur privé.

L'intervention des entreprises privées doit faire l'objet d'accords concertés avec les syndicats de l'enseignement et respecter les bonnes pratiques inhérentes au secteur de l'éducation. Les enseignants doivent être impliqués dans le choix et le développement des ressources pédagogiques et participer à l'évaluation de la qualité de ces dernières. Afin de garantir aux élèves et aux enseignants un accès gratuit aux ressources d'enseignement et d'apprentissage conçues et financées par l'intermédiaire des fonds publics, les gouvernements et les autorités éducatives devraient légiférer l'utilisation des logiciels libres dans le cadre de l'élaboration du matériel pédagogique.

Il importe d'encourager les enseignants chevronnés à partager leurs expériences et connaissances, mais également de protéger leur droit d'auteur lorsqu'ils créent du matériel pédagogique à titre personnel. Les responsables politiques se trouvent face au défi de devoir combiner cette protection avec les solutions permettant de mettre à la disposition des enseignants du matériel pertinent, tout en formulant des directives précises concernant les réglementations et restrictions en matière de droit d'auteur.

L'ensemble des prestataires du secteur de l'éducation doivent respecter les mêmes dispositions, réglementations et procédures. Celles-ci devraient exiger pour tous les élèves un accès équitable à une éducation de haute qualité, ainsi qu'à du personnel enseignant et universitaire formé et hautement qualifié, sans discrimination et quelle que soit leur capacité financière. Il convient de garantir, dans tous les cas, le droit du personnel enseignant, universitaire et de soutien à l'éducation de bénéficier de conditions de travail et de salaires décentes, d'un recrutement et d'une embauche équitables et d'un développement professionnel de qualité. Les industries et les entreprises doivent respecter le point de vue professionnel des enseignants et des employés de l'éducation pour tout ce qui concerne les questions de méthodologie, pédagogie, élaboration de rapports, évaluations et programmes scolaires.

d. Inclusion et égalité des chances

Les enfants sont nombreux à être victimes d'exclusion de/au sein de l'éducation pour diverses raisons. C'est pourquoi l'inclusion demeure un défi majeur, en particulier lorsqu'il s'agit d'inclusion numérique et d'égalité des chances.

Les médias occupent une place de plus en plus importante au sein de la société européenne. Afin d'éviter qu'une large part de la population ne soit exclue de la sphère numérique, les gouvernements devraient instaurer des mesures permettant à l'ensemble des citoyens d'accéder aux TIC. En renforçant cet accès et en facilitant les contacts avec les gouvernements et les processus politiques, il est possible de réduire le



Autonomiser les syndicats de l'enseignement : la clé pour la promotion de l'éducation de qualité

fossé entre riches et pauvres mais aussi entre zones rurales et urbaines. Le développement numérique peut également réduire les écarts entre les établissements scolaires et au sein de ces derniers. S'agissant de la profession enseignante, l'éducation joue un rôle essentiel dans la consolidation de la **citoyenneté numérique**, démocratique, notamment au travers de l'utilisation appropriée et responsable des technologies.

L'**inclusion** est un concept extrêmement important qui se réfère au « droit d'appartenir et de participer pleinement à la société ». Enseignants et élèves sont confrontés à une fracture technologique au sein des établissements scolaires et rejettent, dans ce contexte, l'idée selon laquelle seuls quelques élèves présentent des « besoins spéciaux ». Le modèle social de l'inclusion sous-entend que chaque élève possède ses propres caractéristiques et besoins éducatifs spécifiques. Une telle perspective implique la nécessité pour les enseignants d'adapter et de modifier leur enseignement afin de permettre à chaque élève de participer le mieux possible à la vie scolaire.

Enseignants et syndicats de l'enseignement doivent intensifier leurs efforts pour lutter contre les stéréotypes sexistes associés à l'utilisation des TIC et créer davantage d'incitations permettant aux garçons et aux filles d'acquérir des compétences, d'utiliser intelligemment les TIC et de les préparer à leur vie d'adulte et au marché du travail futur, lequel repose sur le développement des compétences et des aptitudes numériques.

Enseignants et personnels de soutien à l'éducation nécessitent une formation continue afin de pouvoir prendre des décisions éclairées concernant les besoins technologiques de tous les élèves, y compris ceux ayant des besoins spéciaux, et doivent notamment tenir compte du fait que l'apprentissage en ligne tend à devenir un apprentissage auto-déterminé présentant souvent davantage de difficultés pour les élèves défavorisés. Constituer une classe inclusive représente un défi considérable, entraînant à la fois des modifications et des innovations dans les processus d'enseignement et d'apprentissage.

Le processus d'inclusion peut être renforcé au moyen de nouveaux outils technologiques, mais nécessite aussi d'apporter des modifications aux contenus pédagogiques et aux différentes approches, structures et stratégies éducatives. En respectant ce principe, il devient possible de répondre aux besoins éducatifs spécifiques des différentes catégories d'élèves, dont ceux ayant des besoins spéciaux. Bien que les applications spécifiques des TIC soient extrêmement variées et diversifiées, elles peuvent être utilisées à titre complémentaire et à des fins didactiques et de communication.



Autonomiser les syndicats de l'enseignement : la clé pour la promotion de l'éducation de qualité

4. Conditions de travail/environnements pédagogiques

a. Attractivité de la profession

L'attractivité de la profession enseignante demeure un facteur essentiel. Il importe d'offrir des niveaux de salaires et de pensions appropriés ainsi que des conditions de travail décentes si l'on souhaite faire de l'enseignement une option de carrière professionnelle attrayante. Les TIC font partie de ces leviers qui renforcent l'attractivité de la profession enseignante. Elles apportent une aide aux enseignants et facilitent leur travail, qu'il s'agisse de l'enseignement, de l'administration ou de l'organisation. L'utilisation des TIC devrait se traduire, au final, par un allègement de la charge de travail des enseignants, et non par des heures supplémentaires. Cela signifie également que les enseignants, en éliminant certaines de leurs tâches, pourront consacrer davantage de temps à l'exercice de leur profession.

C'est la raison pour laquelle, en vue de garantir une **charge de travail** raisonnable et un bon **équilibre entre vie professionnelle et vie privée**, il est nécessaire de prévoir davantage de ressources pour accroître, par exemple, le temps réservé aux procédures de type essai-erreur, ainsi que du personnel supplémentaire et des systèmes de soutien administratif, permettant ainsi aux enseignants d'expérimenter de nouvelles approches et de concevoir leurs environnements d'apprentissage et leurs évaluations. Ceci va de pair avec le **soutien technique et pédagogique formel et informel continu** assuré par les autorités éducatives et les institutions scolaires pour répondre aux besoins et aux défis quotidiens des enseignants. Tout ce qui précède peut être facilité en combinant à la fois le personnel professionnel, technique, administratif et général chargé de promouvoir l'utilisation des TIC dans l'enseignement et l'apprentissage.

S'agissant du **temps de travail**, la charge de travail des enseignants, en ce compris les contacts en dehors de l'institution scolaire avec les parents, les élèves, les collègues et les supérieurs, devrait être réglementée de manière à ce qu'ils ne soient pas censés être disponibles 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Si aucune initiative n'est prise dans ce sens, leur disponibilité vis-à-vis des technologies risque rapidement d'altérer leurs conditions de travail. Il pourrait s'avérer utile, si l'on souhaite appréhender les défis liés aux TIC et cerner tous leurs avantages, d'engager une discussion avec la communauté éducative concernant l'introduction et l'utilisation des nouvelles technologies - notamment avec les syndicats de l'enseignement. Une politique commune en matière de TIC, développée de manière collégiale au sein des établissements scolaires, permettrait de démontrer l'engagement pris par la direction et de s'approprier le processus. Une politique commune définissant, par exemple, les plages horaires durant lesquelles les élèves sont autorisés à utiliser leurs ordinateurs ou à se rendre sur les réseaux sociaux permet à chaque enseignant de garder le contrôle sur les processus d'apprentissage en classe.

Une **formation initiale intégrée et un développement professionnel continu de haute qualité** accessibles à tous les enseignants tout au long de leur carrière constituent deux facteurs qui renforcent l'attractivité de la profession enseignante.



Autonomiser les syndicats de l'enseignement : la clé pour la promotion de l'éducation de qualité

C'est également le cas lorsque **l'environnement d'enseignement et d'apprentissage** est conçu de telle manière qu'il puisse soutenir les enseignants et les employés de l'éducation dans leur mission. La direction des établissements scolaires et des institutions de formation devrait engager et entretenir un dialogue avec les employés de l'éducation, en vue de créer une atmosphère propice à l'utilisation des TIC dans l'enseignement et permettre aux enseignants et à l'ensemble des employés de l'éducation d'exercer leur autonomie professionnelle dans le cadre de l'élaboration du programme scolaire. Les autorités éducatives et les établissements scolaires devraient mettre à disposition les infrastructures et ressources TIC permettant l'instauration d'un tel environnement et de conditions de travail sûres.

Toutes les questions relatives à l'utilisation des TIC en vue d'améliorer la profession, le statut des enseignants et la qualité de l'éducation doivent être directement mises en corrélation avec le recrutement d'enseignants motivés et hautement qualifiés. Si les TIC sont amenées à devenir un outil permettant d'alléger la charge de travail, de consacrer davantage de temps à l'enseignement et à la qualité des préparations, et de renforcer - et non de réduire - l'autonomie professionnelle, elles contribueront non seulement à rendre la profession plus attrayante aux yeux des jeunes, mais encourageront aussi les enseignants à poursuivre leur carrière dans l'enseignement.

Mises en relation avec le recrutement et la rétention des enseignants, les questions relatives aux TIC sont essentielles tant pour le présent que pour l'avenir de l'éducation, compte tenu des pénuries d'enseignants dans un grand nombre de pays et de matières à enseigner. Ces problématiques sont donc impérieuses non seulement pour les enseignants, leurs syndicats et le dialogue social, mais également pour tous ceux qui, au sein de la communauté éducative et de la société, s'efforcent d'instaurer durablement une éducation de qualité.

b. Les TIC et l'éducation dans le cadre du dialogue social et des conventions collectives

Le dialogue social revêt une importance et une utilité cruciales pour l'emploi et l'ensemble de la société. Les TIC constituent un défi de taille pour les partenaires sociaux et, compte tenu des évolutions futures dans ce secteur, seuls la coopération et le dialogue permanents permettront de progresser et de préserver le bien-être social.

Il apparaît déjà clairement que l'introduction et la mise en œuvre de nouvelles technologies ont une incidence énorme sur les enseignants et les administrateurs de l'éducation. Toutefois, les effets réels et potentiels des TIC sur l'éducation demeurent largement méconnus ou ne sont pas encore compris. Il est nécessaire de lancer des recherches complémentaires sur l'utilisation des TIC et leurs implications pour les enseignants, notamment en ce qui concerne le temps requis pour la préparation des leçons, la collecte de matériel pédagogique et d'autres adaptations. Il pourrait s'avérer nécessaire d'apporter des modifications aux conditions de travail et d'envisager des négociations à ce sujet entre syndicats de l'enseignement et autorités éducatives, non pas uniquement parce qu'il s'agit d'un droit, mais aussi pour



Autonomiser les syndicats de l'enseignement : la clé pour la promotion de l'éducation de qualité

garantir que l'introduction des TIC puisse servir à améliorer la profession enseignante. Ceci implique également de protéger les enseignants des conséquences qu'entraînerait la dissolution des barrières entre leur travail et leur vie privée.

Les syndicats de l'enseignement doivent être prêts à affronter les défis liés aux TIC et construire leur vision d'une profession enseignante future intégrant leur utilisation. Les politiques et autres projets en lien avec la profession enseignante et l'utilisation des TIC doivent être élaborés avec la pleine participation des enseignants et de leurs syndicats. Les employés de l'éducation doivent intervenir à chaque étape de la conception et du déploiement de toute politique pertinente en matière d'utilisation pédagogique des TIC. Les syndicats de l'enseignement doivent négocier avec les employeurs sur un pied d'égalité afin de proposer des accords valables et pertinents.

Afin de garantir l'implication des employés de l'éducation dans le cadre de l'examen de questions essentielles concernant les TIC, il est nécessaire de renforcer le poids des négociations lors de la définition des critères d'évaluation, des indicateurs d'évaluation et des normes en matière de formation. Il appartient aux autorités éducatives et aux employeurs de l'éducation d'assumer leurs responsabilités en soutenant les enseignants et en assurant leur formation. Les TIC auront une incidence sur la charge de travail des enseignants, car elles ont à la fois la capacité d'alourdir et d'alléger leurs tâches. Toutes les questions liées aux salaires, aux avantages et aux conditions de travail doivent être mises sur la table des négociations collectives et faire l'objet d'accords concertés.

Il importe que les syndicats de l'enseignement renforcent le dialogue au niveau institutionnel afin d'y inclure les enseignants et les équipes de direction. Il convient également, si nécessaire, d'identifier les autres acteurs pertinents de l'éducation, ainsi que ceux opérant dans le secteur des médias numériques, afin de garantir la mise en œuvre efficaces des résultats des négociations.

Les données concernant les enseignants et les élèves sont sauvegardées et disponibles via les TIC. Le dialogue social devrait déboucher sur la conclusion d'accords pertinents avec les employeurs concernant les données pouvant être conservées et les autorisations d'accès. Les enseignants doivent avoir l'assurance de pouvoir accéder à leurs données et la garantie de pouvoir les supprimer sur simple demande. Ces accords doivent également prévoir des clauses concernant le cyber-harcèlement et d'autres problématiques liées à la santé en lien avec l'utilisation des TIC.

En raison de l'évolution rapide des TIC, il est nécessaire d'assurer le développement professionnel continu dans ce domaine. Le dialogue social, en ce compris la négociation collective, devrait amener les employeurs de l'éducation à offrir aux enseignants l'opportunité de suivre une formation ciblée et gratuite dans ce cadre. Les employeurs de l'éducation doivent veiller à offrir des ressources supplémentaires aux enseignants (temps, affectations de personnel et systèmes de soutien administratif) pour leur permettre d'expérimenter de nouvelles approches. Afin de garantir la mise à disposition de ressources appropriées, il sera vraisemblablement nécessaire d'envisager une collaboration entre autorités nationales et locales.



*Autonomiser les syndicats de l'enseignement : la clé pour la
promotion de l'éducation de qualité*

Le montant et les conditions d'octroi des ressources devraient être définis, dans la mesure du possible, durant les négociations entre autorités éducatives, employeurs de l'éducation et syndicats de l'enseignement.

c. Les TIC pour l'administration et la gestion des établissements scolaires

L'utilisation des TIC pour la gestion de leur administration fait partie du travail quotidien des établissements scolaires et leur permet d'accomplir rapidement et efficacement toute une série de tâches. Les établissements scolaires devraient recourir aux TIC pour faciliter la gestion administrative, l'organisation du travail et la résolution des problèmes, afin de se montrer ainsi plus efficaces et mieux orientés vers le citoyen, et non pas alourdir la bureaucratie ou dresser des obstacles à l'accès. Les logiciels et les équipements utilisés devraient avoir la capacité de répondre cette situation.

Il relève de la responsabilité des employeurs de mettre à disposition des logiciels et des équipements de haute qualité. Enseignants et formateurs doivent disposer de tout ce dont ils ont besoin pour accomplir leurs tâches administratives et pédagogiques, sans être submergés par des informations inutiles ou non filtrées susceptibles de les détourner de leur fonction première et non de les soutenir dans l'exercice de leur profession, laquelle consiste à offrir une éducation de qualité. Les activités pédagogiques sont au cœur du travail de l'enseignant. C'est pourquoi l'utilisation des TIC devrait permettre de soutenir les enseignants et les éducateurs et non augmenter leur charge de travail.



*Autonomiser les syndicats de l'enseignement : la clé pour la
promotion de l'éducation de qualité*

F. Recommandations (conclusion)

Au niveau européen, les syndicats de l'enseignement devraient :

1. Défendre l'autonomie professionnelle des enseignants dans le cadre de l'utilisation des TIC en leur offrant la liberté de choisir les méthodes d'enseignement, le matériel, les approches pédagogiques et les stratégies d'évaluation, et promouvoir le rôle de conseiller et de facilitateur que jouent les enseignants en ce qui concerne l'utilisation des TIC, en tant que valeur ajoutée à l'enseignement et l'apprentissage.
2. Promouvoir les compétences numériques pédagogiques pour les enseignants et les intégrer aux programmes de formation initiale et de développement professionnel continu de chacun d'entre eux, en insistant également sur la reconnaissance de telles compétences.
3. Promouvoir les compétences numériques pédagogiques dans le cadre de la formation initiale et continue des enseignants, afin d'actualiser leurs connaissances et leur permettre d'acquérir les compétences pour intégrer les TIC dans leur enseignement.
4. En regard de la Stratégie numérique européenne, assurer les échanges d'expériences professionnelles entre enseignants européens, au travers de la promotion des projets européens, formations, échanges de bonnes pratiques et communications entre enseignants issus de différents pays.
5. Faire en sorte que l'utilisation des TIC pour les évaluations reflète à la fois les compétences et les connaissances des élèves, et qu'elles fassent partie du processus d'apprentissage, afin de favoriser la reconnaissance de ce dernier et celle des résultats.
6. Encourager l'utilisation des TIC dans les évaluations en vue de réduire la charge administrative des employés de l'éducation et servir ainsi en priorité les objectifs de l'éducation et favoriser l'interaction entre enseignants, directions des établissements scolaires et élèves.
7. Prendre part à la définition des politiques européennes relatives à la sécurité sur Internet, à la propriété intellectuelle et à la protection des données des élèves et des enseignants.
8. Promouvoir l'éducation aux médias en tant que volet important du développement des compétences numériques et soutenir la citoyenneté numérique.
9. Garantir que l'apprentissage en ligne respecte certains critères tels que la qualité, l'équité, l'accès et la protection de l'éducation publique contre la privatisation et commercialisation. L'utilisation des TIC



*Autonomiser les syndicats de l'enseignement : la clé pour la
promotion de l'éducation de qualité*

au sein de l'éducation ne doit pas être détournée de sa fonction première dans le but d'accroître le contrôle administratif des employés de l'éducation ou des étudiant(e)s/élèves.

10. Exiger que les ressources éducatives libres (REL) soient assorties d'une série de métadonnées standard (sujet, niveau, langue, etc.), de manière à ce que les employés de l'éducation puissent les rechercher, les indexer et les filtrer efficacement. Pour ces derniers, les REL doivent être faciles à trouver, à utiliser ou à adapter, être dignes de confiance et fiables sur le plan juridique, afin de pouvoir les intégrer à la fois à leur enseignement et à leur formation.
11. Influencer le Cadre européen et les stratégies nationales en matière de TIC et de politiques éducatives afin de garantir qu'ils bénéficient d'un financement public accru et qu'ils soient perçus comme un objectif commun pour l'espace européen de la recherche et du développement, et faire comprendre aux autorités éducatives que les opportunités du marché privé ne sont pas forcément compatibles avec l'éducation publique de qualité et que les médias risquent d'ouvrir la voie à la commercialisation.
12. Demander instamment aux gouvernements et aux autorités éducatives de légiférer l'utilisation des logiciels libres dans le cadre de l'élaboration du matériel pédagogique, afin de garantir aux élèves et aux enseignants un accès gratuit au matériel d'enseignement et d'apprentissage conçu et financé par l'intermédiaire des fonds publics.
13. Sensibiliser les responsables politiques européens et nationaux afin de leur faire prendre conscience qu'il est important d'encourager les enseignants expérimentés à partager leur expertise et leurs connaissances. Cela nécessite de protéger le droit d'auteur des enseignants lorsqu'ils créent du matériel pédagogique. Les syndicats de l'enseignement devraient s'intéresser aux défis rencontrés par les responsables politiques lorsqu'ils combinent cette protection avec des solutions permettant de mettre du matériel pertinent à disposition des enseignants et lorsqu'ils formulent des directives précises en matière de droits d'auteur et de restrictions dans ce domaine.
14. Promouvoir les politiques relatives à l'utilisation des TIC, conformément aux législations de l'Union européenne en matière d'égalité, en vue de favoriser la pleine participation des citoyens, notamment auprès des élèves ayant des besoins spéciaux et des groupes risquant l'exclusion numérique, et renforcer la compréhension interculturelle.
15. Dans le cadre de la Stratégie Education & Formation 2020, sensibiliser l'opinion publique et promouvoir l'importance du statut de la profession enseignante au sein de la société, plus précisément en ce qui concerne les TIC.



*Autonomiser les syndicats de l'enseignement : la clé pour la
promotion de l'éducation de qualité*

16. Encourager la participation active des partenaires sociaux de l'éducation à la définition des politiques européennes en matière de TIC dans l'éducation, et promouvoir le dialogue social et les conventions collectives avec les gouvernements et les employeurs de l'éducation concernant l'utilisation des TIC au sein d'une éducation de qualité.
17. Afin de pouvoir intégrer la thématique des TIC et celle de la profession enseignante au 21^e siècle au Dialogue social sectoriel européen pour l'éducation, poursuivre les démarches visant à convaincre les partenaires sociaux nationaux des avantages considérables du dialogue social.
18. Etudier l'impact des investissements dans les TIC sur l'efficacité de l'enseignement et sur les conditions de travail des enseignants.

Au niveau national, les syndicats de l'enseignement européens devraient :

19. Sensibiliser les autorités éducatives nationales et leur expliquer que, pour permettre au personnel enseignant d'enseigner à leurs élèves les modalités d'utilisation sécurisées d'Internet et des réseaux sociaux à des fins pédagogiques, ces derniers doivent être formés et capables d'adapter l'utilisation de la technologie à leur enseignement.
20. Revendiquer des programmes de formation portant sur l'utilisation pédagogique des TIC qui doivent :
 - a) être inclusifs, b) avoir pour objectif d'élargir l'accès à l'éducation et d'améliorer la qualité de l'enseignement, c) préserver les conditions de travail du personnel enseignant, d) prévoir une composante axée sur le développement professionnel, e) s'aligner sur les programmes nationaux.
21. Demander instamment aux autorités publiques d'assurer gratuitement la formation initiale et le développement professionnel continu de chaque enseignant et de l'organiser dans le cadre des heures de travail.
22. Plaider en faveur de l'élaboration de programmes de formation et de développement professionnel de haute qualité pour les enseignants afin de pouvoir répondre aux évolutions technologiques.
23. Développer des systèmes d'évaluation englobant les TIC, en tant qu'outil d'amélioration de l'apprentissage (analyses de l'apprentissage).
24. Prôner l'inclusion de la formation aux médias dans tout programme scolaire portant sur les compétences numériques, en tant que concept fondamental.



*Autonomiser les syndicats de l'enseignement : la clé pour la
promotion de l'éducation de qualité*

25. Etudier l'impact des TIC sur la santé, le repos et le bien-être des élèves et des enseignants, et définir des procédures destinées à garantir leur sécurité et leur bien-être dans un environnement numérique.
26. Demander instamment aux autorités éducatives et aux établissements scolaires d'assurer de bonnes conditions de travail et d'apprentissage, des infrastructures adéquates, un financement suffisant des TIC dans les établissements scolaires, ainsi que la sécurité et le bien-être des élèves et des employés de l'éducation, en prévoyant une définition du temps de travail, des ressources suffisantes pour le personnel et les équipements techniques, des logiciels et du matériel informatique de haute qualité, ainsi que le maintien d'un juste équilibre entre les différentes ressources pour garantir l'éducation de qualité.
27. Exiger que l'ensemble des prestataires du secteur de l'éducation respectent les mêmes dispositions, réglementations et procédures. Ceux-ci devraient exiger pour tous les élèves un accès équitable à une éducation de haute qualité, ainsi qu'à du personnel enseignant et universitaire formé et hautement qualifié, sans discrimination et quelle que soit leur capacité financière. Il convient de garantir, dans tous les cas, le droit du personnel enseignant, universitaire et de soutien à l'éducation, de bénéficier de conditions de travail et de salaires décentes, d'un recrutement et d'une embauche équitables et d'un développement professionnel de qualité. Les industries et les entreprises doivent respecter le point de vue professionnel des enseignants et des employés de l'éducation pour tout ce qui concerne les questions de méthodologie, pédagogie, élaboration de rapports, évaluations et programmes scolaires.
28. Demander aux gouvernements de réduire la fracture numérique en assurant des infrastructures publiques de TIC et en finançant l'éducation plus particulièrement au sein des régions et communautés défavorisées, afin de garantir l'inclusion de chaque citoyen indépendamment de facteurs tels que la situation sociale, l'âge, les besoins spécifiques, le genre, l'origine ethnique, les croyances ou d'autres motifs de discrimination éventuelle. Bâtir une société future durable et consolider la cohésion sociale est avant tout une question d'éducation et concerne l'ensemble de la société.
29. Renforcer les actions de lutte contre l'utilisation stéréotypée et genrée des TIC et encourager davantage aussi bien les filles que les garçons à devenir des utilisateurs(-trices) compétent(e)s et expérimenté(e)s des TIC, afin de les préparer à la vie et au marché du travail futurs qui exigent de plus en plus de compétences et de savoir-faire numériques ;
30. Demander aux gouvernements et aux employeurs de l'éducation d'assurer l'accès à une formation initiale intégrée et à un développement professionnel continu de haute qualité pour tous les



Autonomiser les syndicats de l'enseignement : la clé pour la promotion de l'éducation de qualité

enseignants et exiger que le soutien nécessaire - personnel professionnel, administratif, technique et général - et le temps accordé aux enseignants pour progresser dans l'acquisition des compétences numériques soient considérés comme des composantes essentielles de leur travail.

31. Demander instamment aux gouvernements, aux autorités éducatives et aux employeurs de l'éducation de faire en sorte que les salaires, les pensions et les conditions de travail contribuent à faire de l'enseignement un choix de carrière professionnelle attrayante.
32. Se préparer à relever les défis liés aux TIC et construire une vision de l'avenir de la profession enseignante. Le dialogue social doit garantir la pleine participation des enseignants, des responsables d'établissement scolaire et des représentants de leurs syndicats aux niveaux national, régional et local.
33. Négocier avec les employeurs sur un pied d'égalité afin de proposer des accords appropriés et permettre aux enseignants de suivre une formation ciblée et gratuite consacrée aux TIC.
34. Convaincre les employeurs de l'éducation de la nécessité de mener des recherches professionnelles et de collecter des données concernant l'incidence des TIC sur l'environnement de travail des enseignants.
35. Soutenir les employés de l'éducation qui font face à des défis en matière d'utilisation pédagogique des TIC.
36. Veiller à ce que les TIC soient mis en œuvre de manière à rendre les processus administratifs plus efficaces et mieux orientés vers le citoyen, afin d'alléger la bureaucratie.
37. Faire en sorte que les TIC deviennent un outil permettant d'alléger la charge de travail, de consacrer davantage de temps à l'enseignement et à la qualité des préparations, et de renforcer - et non de réduire - l'autonomie professionnelle des enseignants, et qu'elles contribueront à rendre la profession plus attrayante.
38. Veiller à ce que l'utilisation de plateformes TIC centralisées – qui peuvent induire dans l'enseignement un sentiment de surveillance rapprochée – n'annihilent les avantages pouvant être obtenus par une transition numérique dans les établissements d'enseignement.

Au niveau local (institution éducatives), les syndicats de l'enseignement européens devraient :

39. Promouvoir les enseignants en tant qu'acteurs de la réforme des outils pédagogiques et étudier les changements qu'engendrent les TIC dans le domaine de l'éducation, comme le développement



Autonomiser les syndicats de l'enseignement : la clé pour la promotion de l'éducation de qualité

de méthodes pédagogiques innovantes ou le rôle changeant des enseignants. Ceux-ci, en tant que promoteurs des valeurs de l'éducation comme bien public façonnent l'avenir des TIC dans le cadre pédagogique afin de garantir l'éducation de qualité pour tous.

40. Faire en sorte que les enseignants puissent : a) utiliser les TIC dans le cadre pédagogique, b) déterminer les domaines où elles représentent une valeur ajoutée et c) combiner leurs connaissances et autres aptitudes en rapport avec les contenus éducatifs, pédagogiques et technologiques, en vue de garantir un accès équitable à chaque élève.
41. Faire en sorte que les enseignants et les autorités éducatives communiquent aux enseignants, formateurs et autres employés de l'éducation des informations pertinentes concernant les développements pédagogiques dans le domaine des TIC et leur offrir la possibilité de participer au développement professionnel continu.
42. Plaider en faveur de l'autonomie et de la responsabilité des enseignants dans le cadre de l'évaluation de leurs élèves et contribuer à la définition de critères d'évaluation des compétences en matière de TIC dans diverses matières.
43. Encourager les enseignants à jouer un rôle de premier plan dans la préparation des formations consacrées aux moyens de naviguer en toute sécurité dans le monde numérique, de manière critique, indépendante et durable.
44. Demander instamment aux établissements scolaires de prévoir des évaluations systématiques du risque pour le travail des enseignants en ce qui concerne la sécurité sur Internet, s'engager dans un travail de sensibilisation et définir des stratégies de prévention et de lutte contre le cyberharcèlement.
45. Inviter les établissements scolaires à informer les parents du potentiel et des risques des systèmes informatiques, afin de les sensibiliser et d'aboutir à une interprétation commune au sein de la communauté scolaire.
46. Soutenir les établissements scolaires et les centres de formation du personnel enseignant en instaurant des environnements de travail réunissant toutes les conditions permettant de répondre aux besoins des enseignants et des élèves en matière de TIC, et propices à l'utilisation des politiques d'accès ouvert et des logiciels libres ou autres partagiciels, ainsi qu'au partage mutuel des ressources didactiques entre utilisateurs.



*Autonomiser les syndicats de l'enseignement : la clé pour la
promotion de l'éducation de qualité*

47. Soutenir les établissements scolaires en offrant aux enseignants un encadrement pédagogique dans le domaine des TIC, afin de les aider à développer leurs sujets en utilisant ces technologies et d'améliorer les résultats scolaires des élèves.
48. Participer aux négociations ou à la planification des budgets de l'éducation et des investissements dans les TIC au sein des établissements scolaires, persuader les employeurs de l'éducation de mettre à disposition des équipements et des logiciels informatiques de haut niveau et évaluer l'utilisation des TIC dans les écoles.
49. Aider les établissements scolaires à mettre en place des mesures leur permettant, ainsi qu'aux élèves et aux enseignants, de travailler et apprendre en toute indépendance vis-à-vis des intérêts commerciaux et privés susceptibles de nuire aux objectifs de l'éducation.
50. Garantir que les élèves et les enseignants puissent accéder aux infrastructures et ressources TIC dont ils ont besoin pour développer leurs compétences et aptitudes concernant leur utilisation.
51. Veiller à ce que l'environnement pédagogique soit conçu de manière à encourager les enseignants à promouvoir l'utilisation pédagogique des TIC et garantisse des charges de travail raisonnables ainsi qu'un juste équilibre entre vie professionnelle et vie privée.
52. Demander instamment aux établissements scolaires de définir une politique commune en matière de TIC, en collaboration avec les équipes de direction, le personnel enseignant et la communauté éducative, en vue : a) d'appréhender les défis et cerner les avantages des TIC, b) d'instaurer une attitude positive vis-à-vis de leur utilisation à des fins pédagogiques, et c) d'assurer l'encadrement des enseignants et de garantir que ceux-ci restent maîtres des processus d'apprentissage dans leurs classes, considérant également qu'ils ne sont pas censés être disponibles 24 heures sur 24 et qu'il existe d'autres problématiques telles que le droit d'auteur, la protection des données, etc.
53. Garantir que les thématiques associées aux TIC dans l'éducation soient développées dans les accords-cadres émanant du dialogue social.
54. Aider les responsables des établissements scolaires à mettre efficacement en œuvre leurs procédures dans le domaine administratif afin d'alléger la bureaucratie et protéger les enseignants de tout usage frauduleux des outils numériques pour le contrôle et la surveillance permanente de la communauté scolaire ou du comportement des enseignants et des élèves.